

Guillaume Chefdelaville, tailleur de la monn^e de Paris; luy est fait remontrance par les généraux sur ce qu'il estoit party de Paris et allé à ses affaires sans congé de mess^{rs} les généraux, qui étoit contre les ordonnances. L'amende luy est remise pour cette fois; défense d'en partir doresnavant sans congé, sur peine de 10 marcs d'argent, ce qu'il a promis faire.

Guillemette Rocherelle, veuve Olivier Hubert, tailleur de la monn^e de La Rochelle, tutrice de Bertrand et Marguerite Hubert, ses enfants mineurs.

Jean Vauzelle, garde de la monn^e de Lymoges.

Noble homme Claude Robin, général des monn^{es} de Languedoc.

Ordonné que le m^e de la monn^e de Tours baillera à Jeannot de Cerant, contregarde, 2 d. t. à lui deubz à cause de son office de contregarde, suivant l'ordonnance, pour chaque marc d'argent livré en lad. monn^e tant en vaisselle que autre billon, pour convertir en gros testons, à prendre sur les changeurs, marchans et autres personnes qui les livreront à lad. monn^e.

Claude le Comte, essayeur part^{er} de la monn^e de Paris, confesse à M^{rs} que, depuis qu'il est essayeur, il a fait faire plusieurs essays qu'il estoit tenu de faire à cause de sond. office, à François Perdrier, serviteur de Nicolas le Comte, commis à la maîtrise de lad. monn^e; à lui enjoint de faire doresnavant ses essays sur peine de 20^{fr} d'amende, ni de partir de la ville de Paris sans congé de messieurs: